RAPPORT D'ÉTUDE DE L'OBSERVATOIRE DE L'INNOVATION

La Réunion INNOVATION

Observatoire de l'innovation

DYNAMIQUES DE DÉPÔT DE BREVETS À LA RÉUNION (2005-2025) : INTENSITÉ ET SPÉCIALISATION TECHNOLOGIQUE

FLORENCE ECORMIER-NOCCA

JUIN 2026

Financé par l'Union européenne

Region Reunion
www.regionreunion.com

INNOVONS LA RÉUNION

Plan régional de développement économique
La nouvelle économie
La Réunion 2030

enterprise europe network

INTRODUCTION

En mobilisant les données de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), nous proposons un état des lieux des brevets déposés à la Réunion entre 2005 et 2025. Cette étude est divisée en deux phases : dans le présent rapport, nous proposons une analyse du taux de dépôt et de son évolution sur la période, dans une perspective comparative avec les autres départements d'Outre-Mer. Nous nous focalisons également sur les spécialisations technologiques de ces brevets, en lien avec les thématiques de la stratégie régionale de spécialisation intelligente en termes de recherche et d'innovation S5 (voir encadré ci-dessous), afin d'examiner la cohérence des demandes de brevets avec cette stratégie. En d'autres termes, les entreprises déposent-elles des brevets dans les domaines stratégiques où la Réunion dispose d'avantages compétitifs par rapport aux autres régions européennes ? Dans un second rapport à venir, nous établirons une typologie des déposants pour identifier les acteurs moteurs dans l'activité de brevetage sur le territoire réunionnais.



UNE DÉMARCHE AU COEUR DU PROCESSUS D'INNOVATION

En favorisant simultanément la dissémination des technologies et la protection des droits de leur exploitation industrielle, le brevet constitue une triple incitation à innover (Le Bas et Pénin 2015) :

- Incitation à investir en R&D pour inventer, et dans la production et la distribution de ces inventions
- Incitation pour les entrepreneurs à diffuser leurs inventions tout en leur accordant un monopole sur leur exploitation
- Incitation à collaborer et à faire de l'innovation ouverte (entre grandes et petites entreprises, et entre entreprises et organismes de recherche notamment).

Les données sur les brevets sont ainsi fréquemment mobilisées pour estimer le niveau d'intensité de la recherche et du développement (R&D) ainsi que de l'innovation sur un territoire donné (voir Ponta et al. 2021 pour une revue de ces travaux). Des travaux suggèrent une forte corrélation entre le nombre de brevets et le niveau de R&D des entreprises (Orsenigo et Sterzi 2010).

Ce lien entre brevets et innovation rencontre toutefois plusieurs limites : un brevet ne donne pas toujours lieu à une innovation, et une innovation peut être développée sans qu'aucun brevet ne soit déposé. Par ailleurs, un brevet ne requiert pas forcément de la R&D, et de la R&D peut être menée sans aucun brevet ne soit déposé. De fait, les brevets sont souvent liés à un type particulier d'innovation (Kabla 1994) : une innovation radicale (plutôt qu'incrémentale), et de produit (plutôt que de procédé) (pour une typologie de l'innovation, se reporter au Manuel d'Oslo (OCDE/Eurostat 2019)).

Par ailleurs, mesurer l'innovation à travers l'activité de brevetage sous-estime l'activité innovante des petites et moyennes entreprises, au profit des grandes entreprises, qui déposent souvent plus de brevets (Kabla 1994 ; Gollain et Edmond 2026).

Cette disparité s'explique notamment par le fait que ces entreprises disposent de davantage de fonds permettant de développer une activité de R&D et d'assumer les coûts d'acquisition et de maintien en exercice des brevets (voir **Définition**). Enfin, certains secteurs déposent plus de brevets, donnant lieu à une sur-estimation de certains domaines au détriment d'autres : c'est principalement le cas de secteurs de haute et moyenne technologies, comme par exemple la construction aéronautique, la pharmacie, la chimie, ou encore la construction automobile (Kabla 1994).

LA STRATÉGIE S5 (2021-2027)

Démarche européenne obligatoire pour la période 2021-2027, la stratégie S5 concentre les efforts de recherche et d'innovation sur les domaines où la Réunion possède des avantages compétitifs, pour accélérer son développement et s'exporter à l'international. Elle se décline en 9 feuilles de route, réparties en 3 domaines d'intérêt majeur (DIM) :

- DIM #1 - Adaptation des îles face aux changements globaux : Écosystèmes terrestres ; Économie bleue ; Risques naturels ;
- DIM #2 - Transformation écologique des systèmes insulaires : Économie verte ; Aménagement et bâti tropical ; Systèmes énergétiques en ZNI ; Numérique et digital ;
- DIM #3 - Empouvoirement des populations india-océaniques : Santé durable ; Sociétés inclusives.
- La version complète de la S5 est accessible en ligne :

  https://lanouvelleeconomie.re/innover-pour-developper-s5-pour-un-developpement-social-soutenable-de-la-reunion/

Il est donc important de garder à l'esprit que l'activité de brevets ne peut pas constituer à elle seule un indicateur suffisant du niveau d'intensité de l'innovation sur un territoire donné. Cependant, déposer un brevet témoigne d'une activité inventive de l'entreprise, et donc d'un "comportement innovant" (Kabla 1994). Nous considérons donc le dépôt de brevets comme un indicateur partiel du niveau d'innovation, et notamment comme son expression la plus visible (Gollain et Edmond 2026).

Enfin, analyser les demandes de brevets permet d'identifier les acteurs-clés impliqués dans des activités innovantes, ainsi que les domaines dans lesquels ils travaillent.

UNE ACTIVITÉ DE BREVETAGE ENCORE PEU DOCUMENTÉE

À notre connaissance, le cas réunionnais a été peu étudié, malgré une activité de brevetage historiquement documentée (voir dans la **Figure 1** un exemple de brevet déposé en 1860). En France, les études existantes au niveau régional ont tendance à agréger les territoires ultra-marins en une région unique (INPI 2025), voire à les omettre de l'analyse (INPI 2024), ce qui complique considérablement l'évaluation du niveau d'intensité de l'innovation dans ces régions. À l'international, un rapport de l'OCDE compare explicitement les régions ultra-périphériques (RUP) européennes en matière de brevets (OCDE 2023). Ce rapport sera intégré dans la discussion des résultats.

Pourtant, cette connaissance de l'activité de brevetage à la Réunion est primordiale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, du fait du lien entre activité de brevetage et innovation, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut : quantifier le dépôt de brevets à la Réunion permet d'estimer un niveau d'intensité d'innovation sur le territoire, dans une métrique facilement comparable à d'autres régions françaises et européennes, et notamment aux autres régions ultra-périphériques (RUP) françaises.

Celles-ci disposent d'atouts stratégiques, en termes d'emplacement géographique, de biodiversité et de zones économiques maritimes, qui en font des terrains privilégiés pour les activités d'innovation, tout en étant confrontées à des vulnérabilités communes (OCDE 2023).

Ensuite, analyser le contenu des brevets déposés, et en particulier ceux qui sont finalement délivrés, permet de révéler les spécialisations technologiques des inventeurs réunionnais, et de les mettre en regard avec les priorités en matière de recherche et d'innovation édictées par la stratégie de spécialisation intelligente S5 (voir **encadré** page précédente).

En d'autres termes, les entreprises déposent-elles des brevets dans les domaines stratégiques où la Réunion dispose d'avantages compétitifs par rapport aux autres régions européennes ? Cette étude sera ainsi l'occasion d'évaluer la pertinence de la stratégie S5 par rapport aux réalités du territoire.

STRUCTURE DU RAPPORT

Dans le reste de ce rapport, nous proposons de dresser un **état des lieux des brevets déposés à la Réunion entre 2005 et 2025**. Après un aperçu des différentes étapes de dépôt d'un brevet, nous revenons sur les **dynamiques de dépôt** de brevets à la Réunion, avant de comparer les taux de dépôt et de délivrance à la Réunion **avec trois autres départements d'Outre-Mer**. Nous nous focalisons ensuite sur les **spécialisations technologiques** de ces brevets, en lien avec les **thématiques de la stratégie S5**.

Ces analyses nous amènent à formuler plusieurs conclusions et recommandations quant au suivi et au soutien de l'activité de brevetage sur le territoire.



Figure 1 : Brevet d'invention n°47315 déposé le 20 août 1860 par Alfred Toulorge, pharmacien à Saint-Denis, La Réunion (1BB47315, Archives INPI)

QU'EST-CE QU'UN BREVET ?

Selon le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, "le brevet est un acte officiel de propriété industrielle qui accorde un monopole d'exploitation au demandeur sur son invention sur le territoire français pour une durée maximale de 20 ans. Le fait de déposer un brevet interdit toute exploitation de cette dernière sans autorisation."

LES ÉTAPES DU DÉPÔT DE BREVET

Au niveau national, les demandes doivent être adressées à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Cette demande ne protège l'invention que sur le territoire français. Les dépôts de brevets au niveau européen et à l'international font l'objet de procédures spécifiques auprès de l'Office Européen des Brevets (OEB) et de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui ne seront pas détaillées dans ce rapport.

Préalablement au dépôt, le déposant doit s'assurer que son invention n'existe pas déjà et qu'elle respecte les critères de brevetabilité (voir encadré ci-dessus). Les étapes du dépôt sont résumées dans la **figure 2**.

CRITÈRES DE BREVABILITÉ

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique donne 4 critères essentiels qu'une invention doit remplir pour vous être brevetable :

- être une solution technique à un problème technique,
- être une invention nouvelle,
- impliquer une activité inventive,
- être susceptible d'application industrielle.

- Le déposant dépose une demande de brevet sur le site de l'INPI contenant : une description de l'invention, des revendications détaillant la portée de la protection demandée, un abrégé résumant l'invention et éventuellement des dessins explicitant l'invention.
- L'INPI transmet la demande à la Défense Nationale, qui s'assure que l'invention ne contrevient pas aux intérêts nationaux et autorise le cas échéant sa divulgation. Environ 9 mois après le dépôt, l'INPI produit un rapport de recherche préliminaire qui contient un état de l'art des inventions similaires et rend un avis sur les chances d'obtention du brevet. Le déposant a alors la possibilité de répondre à cet avis en modifiant ses revendications et en justifiant le caractère original de son invention par rapport à celles citées dans le rapport.
- 18 mois après le dépôt, la demande est publiée au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle (BOPI) : les tiers peuvent faire des observations sur la brevetabilité de l'invention.
- 30 mois en moyenne après le dépôt, l'INPI établit un rapport de recherche définitif et, si ce dernier est positif, publie la mention de délivrance au BOPI : le brevet est officiellement délivré.

COÛTS D'ACQUISITION ET DE MAINTIEN D'UN BREVET

Actuellement, la demande de brevet coûte 636€, dont 26 pour le dépôt, 520 pour le rapport de recherche et 90 pour la délivrance et l'impression du brevet (Ministère de l'Économie 2025). Le maintien en exercice du brevet, pour une durée maximale de 20 ans, fait par ailleurs l'objet d'une redevance annuelle qui augmente avec le temps, passant de 38€ la première année à 800€ la vingtième, pour un total cumulé d'environ 4500€ sur 20 ans. Les personnes physiques, les PME, ainsi que les organismes à but non lucratif d'enseignement ou de recherche bénéficient d'un abattement de 50% sur ces redevances.

À ces coûts directs s'ajoutent éventuellement des honoraires de professionnels de propriété intellectuelle (voir **Bonnes pratiques)**, ainsi que le coût, indirect et difficilement chiffrable, du "bénéfice que retire la concurrence de la divulgation d'informations entraînées par la publication du brevet" (Kabla 1994).

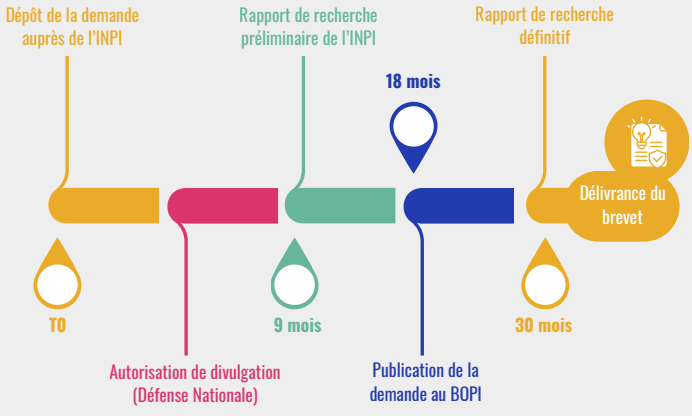


Figure 2 : Étapes de dépôt d'une demande de brevet sur le territoire français
Source : élaboration propre à partir du Guide du Brevet de l'INPI.

3 BONNES PRATIQUES À CONNAÎTRE AVANT DE DÉPOSER UN BREVET



PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DE JESSY POLLUX, AVOCATE RÉUNIONNAISE EXPERTE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Jessy Pollux est une avocate réunionnaise experte en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique. Elle a fondé le Cabinet Pollux Avocat à Paris, à destination des entreprises et collectivités territoriales sur des sujets de droit de la propriété intellectuelle, de droit du numérique et de droit de la protection des données personnelles.

jessy.pollux@avocat.fr https://polluxavocat.fr/

#1 PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ

En droit des brevets, le premier qui dépose est considéré comme l'inventeur. Comment protéger son invention jusqu'au dépôt ?

- Faire signer des accords de confidentialités à toutes les personnes qui interviennent dans le projet.
- Ne rien publier, ne rien présenter dans des conférences, ne rien diffuser dans la presse avant le dépôt.
- En cas de communication sur le projet, ne pas en donner de description trop précise.

#2 VÉRIFIER LA BREVETABILITÉ

S'assurer en amont du dépôt auprès d'un professionnel que l'invention est brevetable permet d'économiser du temps et de l'argent.

Les professionnels en propriété intellectuelle vérifient qu'il s'agit bien d'une activité brevetable. Si l'invention n'est pas brevetable, ils orientent vers d'autres dispositifs de protection. Ils réalisent également une recherche d'antériorité en vérifiant qu'un brevet similaire n'a pas déjà été déposé. Sans ce travail préliminaire, le risque est que la demande soit rejetée, et que les frais et le temps engagés soient perdus.

#3 ANTICIPER LE DÉPÔT

Obtenir un brevet prend du temps. Il faut d'abord compter plusieurs semaines, voire mois de préparation auprès d'un professionnel en propriété intellectuelle. Une fois la demande déposée, la délivrance n'arrive en moyenne qu'au bout de deux ans et demi. C'est une démarche longue, mais qui permet de protéger son invention jusqu'à une durée de 20 ans !

La bonne nouvelle ? L'invention est protégée à titre provisoire et sans délai dès lors que la demande de brevet est déposée.

S'ADRESSER À UN PROFESSIONNEL

- **Quand ?** Le plus vite possible, autant pour préserver la confidentialité que pour réduire les délais (voir bonnes pratiques #1 et #3).
- **À qui s'adresser ?** À un avocat expert en droit de la propriété intellectuelle.
- **Comment ça fonctionne ?** L'inventeur adresse ses productions à l'avocat, qui élabore avec lui une stratégie de dépôt (brevet, dessins et modèles, protection du savoir-faire...). L'avocat propose si nécessaire au client une sélection de cabinets de conseil en propriété industrielle spécialisés sur la thématique de l'invention.
- **Combien ça coûte ?** Compter entre 3 000€ et 8 000€, parfois jusqu'à 15 000€, en fonction de la complexité du sujet.

MÉTHODOLOGIE

COLLECTE DES DONNÉES

Les données sur l'activité de brevetage à la Réunion ont été téléchargées en janvier 2026 sur le portail *open data* du site de l'*Institut Natinonal de la Propriété Industrielle* (INPI) : https://data.inpi.fr/https://data.inpi.fr/recherche_avancee/brevets.

Nous avons sélectionné les demandes de brevets répondant aux critères suivants (voir la **figure 3**) :

- Date de priorité comprise entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2025.
- Adresse du déposant ou du titulaire basée à la Réunion et, pour la partie comparative de l'analyse, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane ou à Mayotte.

Concernant la période, nous remontons aux demandes de brevets sur 20 ans, car il s'agit de la durée de vie maximale d'un brevet. Au-delà, le brevet est considéré comme expiré et tombe dans le domaine public. Nous avons fait le choix de nous baser sur la date de priorité plutôt que celle de dépôt. Bien que la plupart du temps identifiques, ces dates peuvent différer en cas par exemple d'un premier dépôt à l'étranger. La date de priorité est la date du premier dépôt du brevet, et fait foi pour le calcul de sa période de validité. Il est à noter que, les brevets n'étant rendus publics que 18 mois après leur demande, ces données ne couvrent pas la période de juillet 2024 à décembre 2025. Nos données sont donc partielles pour cette période.

Concernant l'adresse, se baser sur l'adresse du déposant ou du titulaire (dans le cas du dépôt par un mandataire) signifie que des brevets dont les inventeurs sont basés à La Réunion mais travaillant dans une structure dont le siège est en France hexagonale n'apparaitront pas dans la requête faite sur les bases de données de l'INPI. C'est le cas par exemple de l'antenne réunionnaise du CIRAD, dont le siège juridique se situe à Montpellier. Le nombre de brevets collectés est donc légèrement sous-estimé. Il n'est pas possible à notre connaissance d'ajouter le département de l'inventeur aux critères de recherche sur le site de l'INPI. Une solution, pour un rapport futur, serait de mener une enquête auprès de ces structures pour faire remonter les données sur les dépôts de brevets réunionnais.

COMPARAISON INTER-RUP

Pour que les données sur les brevets soient comparables d'une région à l'autre, nous avons ramené les données de brevetage au nombre d'habitants, en créant deux indicateurs : le taux de dépôt et le taux de délivrance. Pour le nombre d'habitants, nous nous basons sur les données des Nations Unies (Worldometer, n. d.).

Le taux de dépôt est égal à la somme de toutes les demandes de brevets *D* déposées à une année donnée *a*, quel que soit leur statut, divisé par le nombre d'habitants *N* (en millions) à l'année *a* :

$$\delta_a = \frac{D_a}{N_a}$$

À titre d'exemple, pour l'année 2023, on compte 7 brevets déposés à la Réunion pour 871 540 habitants, contre 3 déposés en Martinique pour 346 000 habitants, soit des taux de dépôts respectifs de 8 et 8.67. Le taux de dépôt est donc légèrement plus élevé pour la Martinique alors que le nombre de brevets représente moins de la moitié de ceux déposés à la Réunion, pour compenser le fait que cette dernière soit beaucoup plus peuplée.

De la même façon, le taux de délivrance est égal à la somme de tous les brevets *B* délivrés ou délivrés puis déchus (voir page suivante pour une définition de ces termes) à une année donnée *a*, divisé par le nombre d'habitants *N* à l'année *a :*

$$\beta_a = \frac{B_a}{N_a}$$

Pour reprendre l'exemple précédent, en 2023, 2 brevets ont été délivrés à la Réunion contre 3 en Martinique, soit des taux de délivrance respectifs de 2.29 et 8.67.

Enfin, le ratio entre le taux de délivrance et le taux de dépôt donne le taux d'acceptance (pourcentage de demandes acceptées) :

$$\alpha_a = \frac{\beta_a}{\delta_a} = \frac{B_a}{D_a}$$

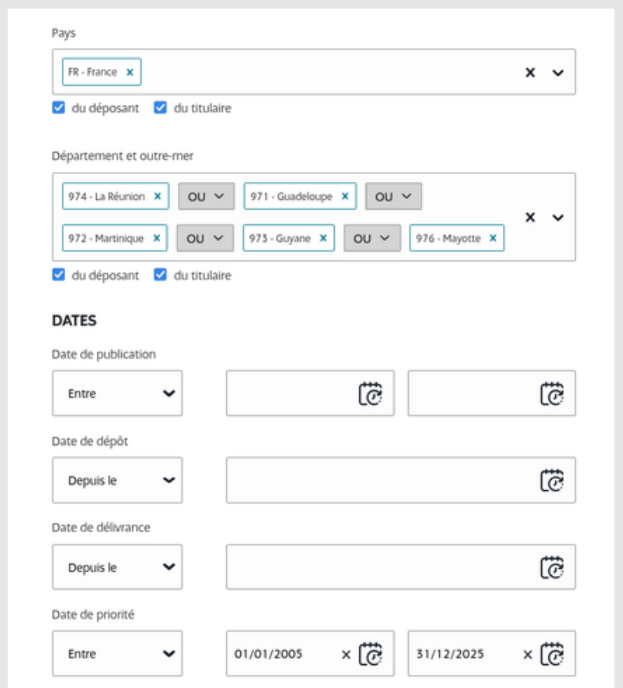


Figure 3 : Critères de recherche sur le portail open data de l'INPI

DYNAMIQUES DE DÉPÔT À LA RÉUNION

NOMBRE ET TYPES DE DEMANDES DE BREVETS

Entre 2005 et 2025, 289 demandes de brevets ont été déposées par au moins un acteur réunionnais. La répartition des demandes de brevets en fonction de leur statut est détaillée dans le **tableau 1**. 96 brevets sont actifs au 31 décembre 2025, soit 33% du nombre total de demandes. Sur ces brevets actifs, on compte 7 brevets unitaires délivrés (brevets déposés au niveau européens) (2.4% du nombre total de demandes). Les brevets qui ne sont pas, ou plus, actifs, se répartissent en plusieurs catégories :

- les brevets qui ont été **délivrés** dans le passé mais qui ont été depuis **déchus**, parce que le déposant a cessé de payer la redevance annuelle (28.7%) ;
- les brevets qui ont été automatiquement **publiés** au BOPI au bout de 18 mois (statut dit "A1") mais qui n'ont pas encore été acceptés (4.8%) ;
- les brevets **déchus**, qui sont restés en statut A1 trop longtemps sans réponse de la part des déposants (19%) ;
- les brevets qui ont été **rejetés** par l'INPI, parce qu'ils ne remplissaient pas les critères de brevetabilité (11.8%) :
- les brevets qui ont été **retirés** par les déposants en cours de demande, souvent suite au constat d'un manque ou d'une erreur (2.4%). Ce retrait est généralement suivi par le dépôt d'un brevet très proches dans les jours qui suivent.

Il existe un dernier statut de brevet, le brevet **expiré**, automatiquement au bout de 20 ans. Ce cas n'est pas présent sur la période considérée.

Statut	Valeur (%)
Délivré	89 (30.8%)
Délivré puis déchu	83 (28.7%)
Déchu	55 (19%)
Rejeté	34 (11.8%)
Publié (A1)	14 (4.8%)
Retiré	7 (2.4%)
Brevet unitaire délivré	7 (2.4%)
Total	**289 (100%)**

Tableau 1 : Brevets par statut au 31 décembre 2025

Cette répartition nous donne un aperçu de la dynamique de dépôt de brevets à la Réunion sur la période 2005-2025 :

- les demandes de brevets aboutissent majoritairement à une délivrance par l'INPI : les brevets délivrés et délivrés puis déchus représentant 65% des demandes (en excluant les 14 brevets "A1" en attente).
- les brevets qui ne sont pas, ou plus, actifs le sont principalement du fait du déposant plutôt que de l'INPI : les brevets déchus, retirés, et délivrés puis déchus représentent 81% des brevets non actifs (en excluant de nouveau les brevets "A1"), tandis que les brevets explicitement rejetés par l'INPI ne représentent que 19% des brevets non actifs.

Pourquoi certains déposants retirent une demande avant l'obtention du brevet, ou bien cesse le paiement des annuités d'un brevet déjà délivré ? Selon Maître Pollux (voir encadré dans la section **Bonnes pratiques**), avocate experte en propriété intellectuelle, il peut y avoir un manque d'anticipation sur l'évolution de la technique, qui s'est beaucoup accélérée lors des dernières décennies, notamment avec le partage d'informations sur Internet. L'invention peut ainsi rapidement perdre sa pertinence, conduisant le déposant à retirer sa demande ou son brevet. Elle rappelle que le principe même du brevet est qu'il y ait une application industrielle de l'invention. L'enjeu est donc double : le marché est-il suffisamment mature pour consommer l'invention, et le cas échéant, le marché restera-t-il au même niveau pendant 20 ans ?

La dynamique de dépôts de brevets à la Réunion ne semble donc pas être freinée par une difficulté des déposants à remplir les conditions de brevetabilité. Pour augmenter cette dynamique, il faudrait donc plutôt agir en amont du dépôt, en encourageant les entreprises et inventeurs non déposants à breveter leurs solutions. Un autre levier, plus discutable, serait d'agir en aval du dépôt, pour encourager les déposants à maintenir leur brevet. Il n'est pas sûr cependant que ce levier soit bénéfique. Il s'agirait d'abord de comprendre les motivations des déposants qui cessent de payer les redevances pour maintenir leur brevet : s'agit-il d'une question de coût ? Ou plutôt que l'intérêt de maintenir un brevet devient marginal au fil du temps, les solutions brevetées pouvant rapidement devenir obsolètes ?

LA RÉUNION PARMI LES RUP : UN TERRITOIRE ACTIF, AU TAUX DE DÉLIVRANCE ÉLEVÉ

UNE ACTIVITÉ DE BREVETAGE DYNAMIQUE MAIS VARIABLE

Comment se situe la Réunion par rapport aux autres régions ultrapériphériques (RUP) françaises ? Le **tableau 2** et la **figure 4** comparent les taux de dépôt et de délivrance des brevets à la Réunion, en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique entre 2005 et 2025, ramenés au nombre d'habitants de chaque territoire. Les données présentées dans le tableau 2 sont des statistiques descriptives sur l'ensemble des taux de dépôt δ et de délivrance β calculés pour chaque année *α* de la période 2005-2025 (voir section **Méthodologie**).

Concernant le taux de dépôt, sur toute la période considérée (2005-2025), la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont des valeurs comparables, bien que légèrement plus élevées pour la Guadeloupe (moyenne de 18.2 et médiane de 20.2, contre une moyenne de 17.2 et une médiane de 15.3 pour la Réunion, et une moyenne et une médiane respectivement de 14.1 et 15.1 pour la Martinique). Le taux de dépôt est comparativement beaucoup plus bas en Guyane (avec une moyenne et une médiane respectivement de 5.4 et 5.6). Mayotte est la région la moins dynamique, avec seulement deux brevets déposés sur toute la période (en 2016). Du fait de cette faible activité, nous n'avons pas fait apparaître Mayotte dans les graphiques.

	Réunion		Guadeloupe		Guyane		Martinique	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Min	**6.8**	0	**5.3**	0	**0**	0	**0**	0
Médiane	**15.3**	11.1	**20.2**	9.8	**5.6**	3.3	**15.1**	8.0
Moyenne	**17.2**	10.6	**18.2**	10.0	**5.4**	2.5	**14.1**	7.6
Écart-type	**7.8**	6.8	**7.6**	5.0	**4.6**	2.6	**7.6**	5.2
Max	**34.9**	28.0	**29.5**	19.6	**14.8**	7.7	**29.9**	20.0

(1) Taux de dépôt δ : nombre de brevets déposés par million d'habitants
(2) Taux de délivrance β : nombre de brevets délivrés par milion d'habitants

Tableau 2 : Statistiques descriptives des taux de dépôt et délivrance annuels des brevets dans les RUP françaises (2005-2025)

Ces tendances moyennes sur toute la période masquent une variabilité importante dans le temps, à la Réunion, comme en Guadeloupe et en Martinique (avec des écarts-types respectivement de 7.8, 7.6 et 7.6). Les différences entre moyenne et médiane montrent notamment qu'à la Réunion, la moyenne est tirée vers le haut par des taux de dépôt particulièrement élevés (34.9 en 2017 contre une moyenne de 17.2 par exemple) et qu'en Martinique la moyenne est tirée par le bas par des taux de dépôts parfois très faibles (0 en 2008).

Ces variations temporelles sont particulièrement visibles dans la **figure 4** : la Réunion enregistre ainsi un pic particulièrement élevé en 2017, puis un autre pic en 2013-2015. La distribution des valeurs en Martinique semble suivre une fonction périodique sur deux ou trois ans, avec à chaque fois un pic d'activité, suivi par une année beaucoup plus faible. Comparativement, la Guyane reste à un niveau faible et relativement constant sur la période. Un point de vigilance sur la lecture du graphique : les valeurs 2023-2025 sont artificiellement basses, du fait du délai de publication des brevets (18 mois entre le dépôt et la publicisation), ce qui fait qu'il ne s'agit ici que d'une vision partielle de l'activité sur cette période.

UN TAUX DE DÉLIVRANCE ÉLEVÉ À LA RÉUNION

La situation est relativement similaire concernant le taux de délivrance. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont de nouveaux les valeurs les plus élevées, tandis que la Guyane est la région où ce taux est le plus faible (moyenne et médiane respectivement de 2.5 et 3.3). La Réunion est la région la plus dynamique, suivie par la Guadeloupe, et par la Martinique (moyenne et médiane respectivement de 10.6 et 11.1 à la Réunion, contre 10 et 9.8 pour la Guadeloupe, et 7.6 et 8 pour la Martinique). Ces observations confirment les résultats précédemment analysés : les demandes de brevets déposées ont tendance à être acceptées.

Les variations au cours du temps concernant le taux de délivrance sont similaires à celles du taux de dépôt : la Réunion est la région présentant le plus de variabilité d'une année à l'autre (écart-type de 6.8), suivie par la Martinique et la Guadeloupe (écarts-types respectivement de 5.2 et 5), tandis que la Guyane présente des taux relativement stables dans le temps (écart-type de 2.6).

Ces observations confirment les résultats montrés par l'OCDE dans son rapport sur l'activité de brevetage dans les RUP européennes (OCDE 2023). Le rapport soulignait notamment le dynamisme de la Réunion, région la plus dynamique du Sud-Ouest de l'Océan Indien (Mayotte, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et Mozambique), aux côtés des Canaries, de la Guadeloupe et de la Martinique, avec un niveau de brevetage élevé et en croissance continue sur les vingt dernières années. Le rapport souligne également le faible niveau de brevetage de la Guyane et en particulier de Mayotte, aux côté des Açores et de Madère.

Cet aperçu comparatif du niveau de brevetage dans les RUP françaises montre que la Réunion est une région dynamique, non seulement en termes de dépôt de brevet, à des niveaux comparables aux RUP françaises et européennes les plus actives (Canaries, Guadeloupe, Martinique), mais tout particulièrement en termes de niveau de délivrance. Les résultats appellent par ailleurs à des analyses plus précises dans le futur pour comprendre les fortes variations temporelles observées, notamment le pic de 2017 pour le cas réunionnais.

Par ailleurs, ce rapport confirme des écarts entre les RUP françaises en matière d'innovation qui ne sont pas mesurables autrement. Le *Regional innovation Scoreboard*, par exemple, donne une valeur unique pour les RUP françaises, estimées comme étant des "*innovatrices modérées* -" (EC 2025).

Le dynamisme de la Réunion en matière de brevets en comparaison avec les autres RUP reste à relativiser lorsqu'on la compare avec la France hexagonale. Les départements les plus dynamiques ont des taux de dépôts δ nettement plus élevés (voir **encadré** ci-dessous).

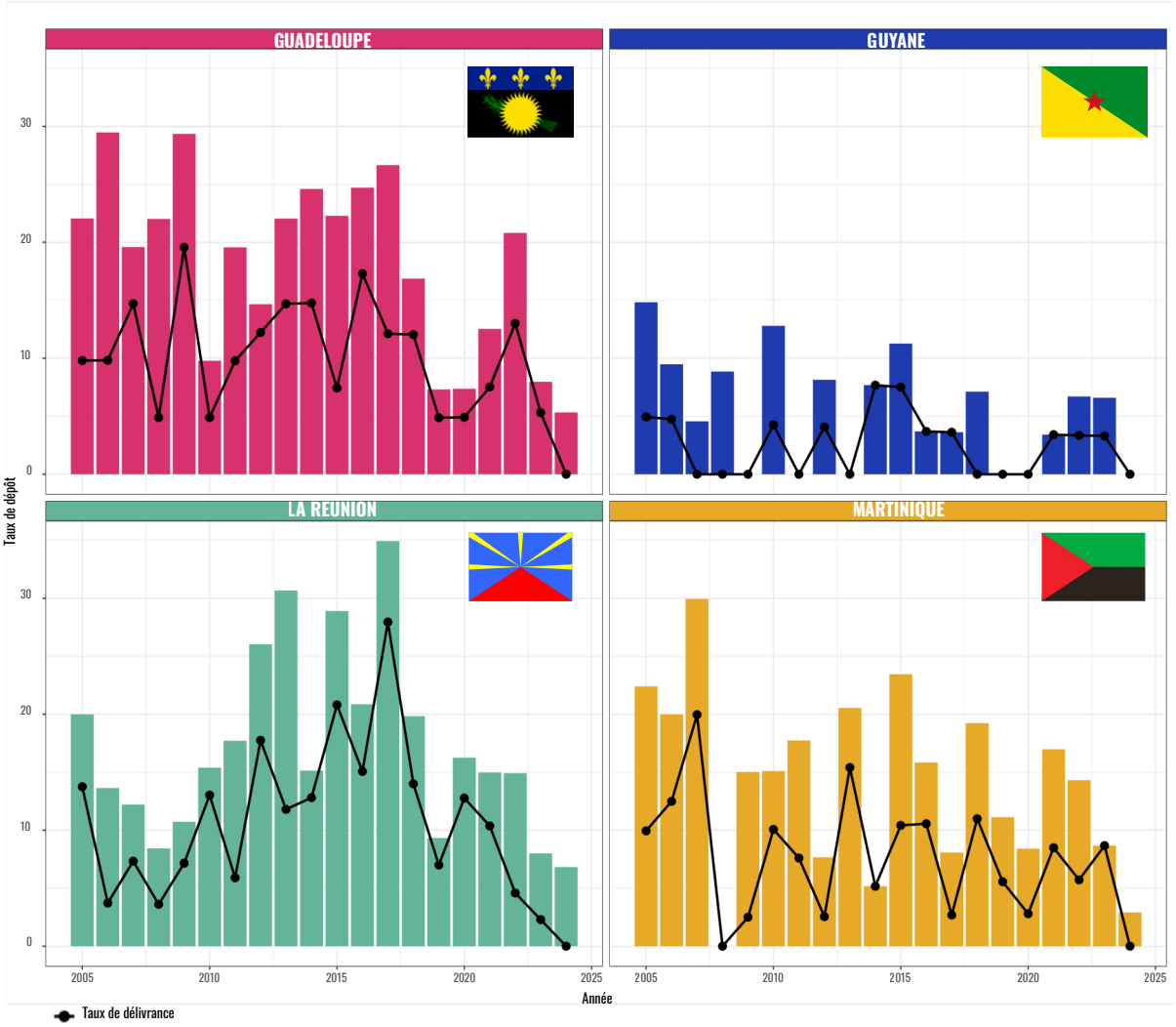


Figure 4 : Taux de dépôt de brevets en Outre-Mer (2005-2025)

TAUX DE DÉPÔT EN FRANCE HEXAGONALE : QUELQUES EXEMPLES

En 2023, l'Isère a un taux de dépôt de 725 (943 demandes pour 1.3 millions d'habitants) et Paris 211 (444 demandes pour 2.1 millions d'habitants). La Haute-Savoie, qui a une population comparable à la Réunion, a un taux de dépôt de 177.9 (153 demandes pour 0.86 million d'habitants), quand le taux maximal à la Réunion sur la période 2005-2025 est de 34.9.

Source : INPI 2025 pour les données sur les demandes et INSEE 2025 pour la population.

DES SPÉCIALISATIONS TECHNOLOGIQUES EN LIEN AVEC LA S5

UNE REPRÉSENTATION INÉGALE DES THÉMATIQUES S5

L'activité de brevetage à la Réunion est-elle cohérente avec la stratégie régionale de recherche et d'innovation du territoire ? Le rattachement des demandes de brevets à une feuille de route est présenté dans la **figure 5**. Chaque barre de l'histogramme représente le nombre de brevets, tous statuts confondus, répertoriés sur une feuille de route donnée. Le jaune indique la proportion de brevets actifs ("Délivré", et "Brevets unitaire"), le bleu la proportion de brevets inactifs (y compris les brevets publiés en cours d'évaluation "A1").

Le nombre total de brevets présenté dans la **figure 5** dépasse le nombre de brevets déposés sur la période à la Réunion (335 observations pour 289 brevets déposés). Cette disparité s'explique par le fait que certains brevets recouvrent plusieurs feuilles de route. Les recoupements les plus fréquents sont entre *Santé durable* et *Économie verte,* avec 7 brevets combinant ces deux thématiques, *Systèmes énergétiques* et *Numérique & Digital* (6 brevets), *Systèmes énergétiques* et *Économie bleue* (5 brevets), *Économie verte* et *Économie bleue* (5 brevets), *Santé durable* et *Numérique & Digital* (5 brevets). Pour ne pas gonfler artificiellement le nombre de brevets, nous avons opté pour un décompte fractionné : un brevet sur deux thématiques compte pour 0.5 brevet pour chacune des feuilles de route associées, là où un brevet ne représentant qu'une seule thématique compte comme un brevet complet pour la feuille de route concernée. Cette méthode de comptage est couramment utilisée dans l'attribution géographique de brevets déposés par plusieurs inventeurs de régions différentes (OCDE 2023).

Au total, 83 demandes de brevets (soit 28.7% des demandes totales) ne recouvrent aucune thématique de la S5. La feuille de route la plus représentée est *Systèmes énergétiques*, avec 50.5 demandes de brevets (17.5%), suivie de Économie verte (38 demandes, soit 13.1%), *Aménagement et bâti tropical*, avec 37.5 demandes (13%), *Santé durable* (30 demandes, soit 10.4%), *Économie bleue* (24 demandes, soit 8.3%) et *Numérique & Digital* (19 demandes, soit 6.6%). La relative sous-performance de la feuille de route *Numérique & Digital* a deux explications principales : du fait de sa transversalité avec les autres thématiques de la S5 (LaRI 2026), elle 16 brevets communs avec d'autres feuilles de route, soit 8 effectivement décomptés. Par ailleurs, les solutions innovantes dans le domaine du numérique passent également par le dépôt de logiciel, non pris en compte ici.

Les feuilles de route Risques naturels (5 demandes, soit 1.7%) et *Sociétés inclusives* (2 demandes, soit 0.7%) sont quasiment absentes des dépôts de brevets, tandis qu'aucun brevet ne couvre la feuille de route *Écosystèmes terrestres*.

L'absence ou la quasi-absence de brevets sur la feuille de route *Écosystèmes terrestre*, et plus encore sur la feuille de route *Sociétés inclusives,* ne sont pas surprenantes, s'agissant de domaines où les innovations sont par définition non technologiques. L'innovation sociale tire son caractère innovant de sa méthode (implication des parties prenantes et des usagers dans la construction de l'innovation) et a davantage tendance à concerner des services, ou des modes d'organisations, par définition peu technologiques (CSESS 2011). Côté biodiversité terrestre, les innovations vont davantage porter sur des méthodes de protection ou de restauration de la biodiversité, qui ont également moins de chances d'être de nature technologique, et donc plus difficilement brevetables.

La faible représentation de la feuille de route *Risques naturels* peut paraître plus étonnante, mais est due à plusieurs facteurs. Une première explication partielle est le caractère transversal de cette thématique, qui partage 8 brevets communs avec d'autres feuilles de route (*Systèmes énergétiques, Aménagement et bâti tropical et Économie bleue*). Une seconde explication, relevée par Sébastien Leveneur, professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - CNRS, et membre du Comité d'expertise de La Réunion Innovation, est que les innovations liées aux risques naturels sont souvent transversales et moins directement brevetables que dans des domaines comme la santé, la chimie ou le numérique.

UNE GRANDE PART DE BREVETS ACTIFS SUR LES FEUILLES DE ROUTE ÉCONOMIE VERTE ET SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES

Ces observations sont globalement cohérentes avec celles établies par l'OCDE dans son rapport sur les données de brevets dans les RUP de l'Union Européenne (OCDE 2023).

À l'instar des Canaries, de la Martinique ou de la Guadeloupe, la Réunion a tendance à se spécialiser dans la valorisation d'extraits de plante à usage médicinal et pharmaceutique, à la croisée des feuilles de route *Économie verte*, *Économie bleue* (sur les biotechnologies marines) et *Santé durable*. On note ainsi 12 brevets recouvrant deux de ces trois feuilles de route.

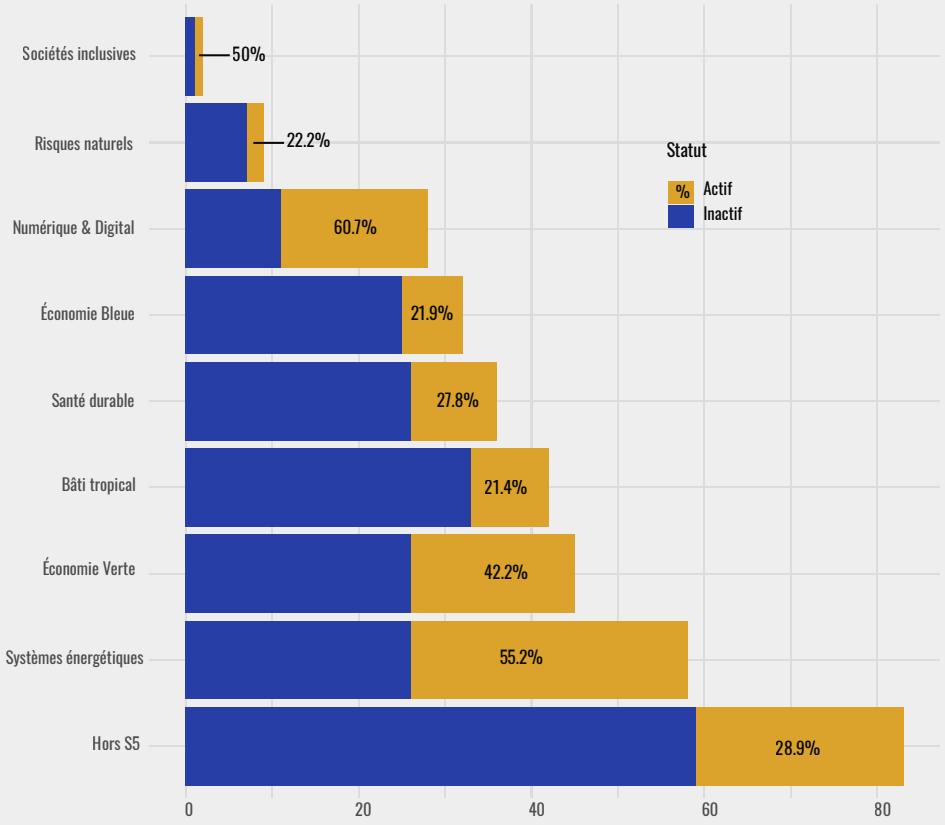
Pour l'analyse du taux de brevets actifs par feuilles de route, nous n'avons pas recours au comptage fractionné, puisque nous raisonnons à l'échelle de chaque feuille de route (chaque brevet sur une thématique donnée compte donc pour un, indépendamment de s'il est rattaché ou non à une autre feuille de route). Le classement des thématiques diffère légèrement lorsque l'on considère la part de brevets actifs. Ainsi, les demandes de brevets hors S5 ne sont plus les plus fréquentes (24 brevets actifs, soit 28.9% des demandes totales hors S5). Les feuilles de route *Systèmes énergétiques* (32 brevets actifs, soit 55.2% des demandes totales sur cette thématique) et *Économie verte* (19 brevets actifs, soit 42.2% des demandes) sont les plus représentées, tandis que la feuille de route *Aménagement et bâti tropical* (9 brevets actifs, soit 21.4% des demandes) est bien moins représentée que lorsque tous les statuts de brevets sont pris en compte. Autrement dit, si près d'un tiers des demandes de brevets portent sur des thématiques hors S5, cette part tombe à 25% lorsque l'on ne considère que les brevets effectivement délivrés (24 brevets actifs hors S5 sur 96 brevets actifs toutes thématiques confondues). À l'inverse, les demandes de brevets sur les thématiques *Numérique & Digital, Systèmes énergétiques* ou *Économie verte* ont davantage tendance à être délivrées.

Une hypothèse pour expliquer la plus forte prégnance des feuilles de route S5 dans les brevets actifs pourrait résider dans la plus forte intensité de l'activité de recherche, de développement et d'innovation (laboratoires de recherche et entreprises innovantes de pointe) dans des thématiques qui ont précisément été sélectionnées pour les avantages compétitifs qu'elles confèrent au territoire réunionnais. Pour tester cette hypothèse, il faudrait établir une typologie des déposants (acteurs publics, privés ou mixtes) sur ces brevets. Cette analyse fera l'objet d'un prochain rapport.

En conclusion sur les thématiques des demandes de brevets, il n'y a pas d'adéquation totale entre les demandes de brevets et les feuilles de route de la S5, mais celle-ci représente malgré plus des deux tiers des demandes des brevets, et trois quarts des brevets actifs. Les demandes portant sur certaines feuilles de route S5, notamment *Systèmes énergétiques, Économie verte* et *Numérique & Digital*, ont un meilleur taux de délivrance, peut-être dû à la présence d'un écosystème actif sur ces thématiques.

Les feuilles de route *Risques naturels, Sociétés inclusives* et *Écosystèmes terrestres* sont peu, voire pas du tout représentées pour cette dernière. Il s'agit principalement de feuilles de route à caractère faiblement technologique, dont les innovations sont difficilement brevetables.

Figure 5 : Nombre de brevets par feuille de route tous statuts confondus (2005-2025)



Enfin, les feuilles de route *Aménagement et bâti tropical*, *Santé durable* et *Économie bleue* sont dans une situation intermédiaire. Du fait des avantages compétitifs dont dispose le territoire sur ces thématiques, et du caractère potentiellement technologique des innovations qu'elles portent, il s'agit sans doute des feuilles de route, avec *Risques Naturels*, où la marge de progression est la plus forte en matière de brevetage.

UNE REPRÉSENTATION INÉGALE DES THÉMATIQUES S5

La **figure 6** donne un aperçu des termes apparaissant le plus fréquemment dans les abrégés des brevets, selon leur feuille de route de rattachement (pour des précisions méthodologiques sur l'extraction des termes, voir l'encadré ci-dessous). Un examen manuel de l'ensemble des abrégés de brevets nous a permis de les rattacher à des sous-catégories spécifiques des feuilles de route, donnant ainsi une vision plus précise du type de spécialisation technologique des demandes de brevets.

Ainsi, les demandes de brevets sur la feuille de route *Systèmes énergétiques* relèvent principalement des énergies renouvelables, et en particulier du photovoltaïque, et des technologies de production de chaleur et de froid, comme en témoignent les termes les plus fréquents : "solaire", "thermique", "chauffage" et "production".

Les demandes de brevets sur la feuille de route *Aménagement et bâti tropical* portent sur la résilience du bâti face aux risques naturels (3 brevets sont communs à ces deux thématiques) et sur la performance environnementale ("panneaux" photovoltaïques). Les termes les plus fréquemment employés relèvent généralement du champ lexical de la construction ("mur", "béton", "construction", "paroi", "bâtiments").

Une part importante des demandes de brevets sur la feuille de route *Économie verte* ne correspondent pas à des axes particuliers de la feuille de route, mais plutôt à des outils d'agriculture. Certaines demandes portent sur la valorisation de la canne à sucre ("sucre", "canne"), tandis que d'autres concernent la valorisation d'extraits tropicaux dans le domaine cosmétique et médical ("géranium", "rosat", "dermatologique", "hydratante").

Sur la feuille de route *Santé durable*, nous retrouvons quelques demandes de brevets ne correspondant à aucun axe spécifique de la feuille de route, avec des termes génériques du champ lexical de la santé ("patient", "seringue", "traitement"). Nous retrouvons des brevets communs avec la feuille de route *Économie verte* (7 brevets communs), qui portent sur la valorisation d'extraits tropicaux à usage médicinal et cosmétique ("plantes", "cosmétique", "nanoparticules").

Enfin, une dernière catégorie de brevets (non visibles sur le grapique) portent sur l'approche One Health (approche intégrant la santé des humains, des animaux et de l'environnement), avec une focale sur les zoonoses, les maladies transmises à l'humain par les animaux (pièges et autres dispositifs d'élimination de moustiques, vaccins...).

Les demandes de brevets de la feuille de route *Économie bleue* portent en grande partie sur les activités nautiques ("filetage", "harnais", "voile"). quand d'autres ont trait aux risques littoraux, avec un champ lexical des conditions météorologiques en mer ("houle", "déferlement", "nuage").

La thématique des risques littoraux ("houle", "déferlement", "nuageux", "maritime") se retrouve également dans les brevets de la feuille de route *Risques naturels* (3 brevets communs avec la feuille de route *Économie bleue*). Certains brevets de la feuille de route *Risques naturels* recoupent également des thématiques liées à l'énergie (3 brevets communs), avec des solutions permettant d'augmenter la résilience des dispositifs de production d'énergie face aux éléments météorologiques ("vent"). On retrouve dans tous les cas la notion de maîtrise des éléments ("contrôle", "barrières").

Sur la feuille de route *Numérique & Digital*, certaines demandes de brevets traitent d'applications du numérique au domaine du médical ("protéine", "séquence" [d'acides aminés]), à l'interface avec la feuille de route *Santé durable* (5 brevets communs). D'autres relèvent plutôt du domaine de la cybersécurité ("mémoire", "interface", "document").

EXTRACTION DES TERMES LES PLUS FRÉQUENTS

Pour obtenir les termes les plus fréquents à partir des abrégés des brevets, nous les transformons en une *document-frequent matrix* (DFM) après retrait des termes les plus fréquents de la langue française et vides de sens, comme les déterminants (appelés *stopwords*). Chaque ligne de la matrice DFM correspond à un abrégé tandis que chaque colonne contient un des termes apparaissant au moins une fois dans le corpus d'abrégés. Chaque entrée de la matrice indique le nombre d'occurences d'un terme donné dans le corpus. Dans l'exemple ci-dessous, le terme "procédé" apparaît une fois dans les abrégés 1 et 2, tandis que le terme "profil" apparaît 5 fois dans l'abrégé 1 mais pas dans le second. Nous calculons ensuite la fréquence de chaque terme proportionnellement au nombre d'abrégés dans lequel ils apparaissent et affichons les 10 termes les plus fréquents pour chaque feuille de route (voir **Figure 6**).

docs	procede	profil	vertical
text1	1	5	4
text2	1	0	0

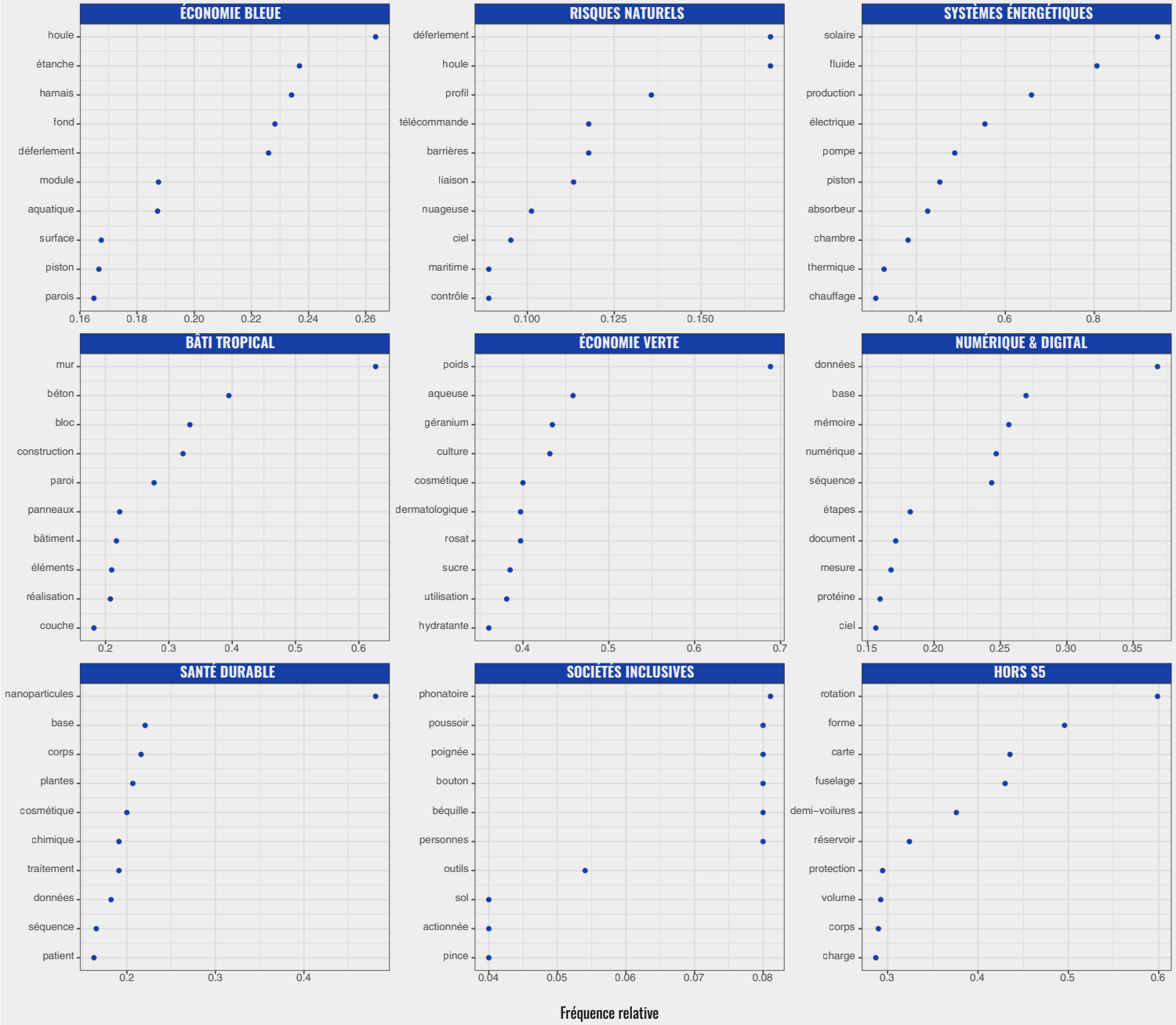
Le nombre de brevets rattachés à la feuille de route *Sociétés inclusives* étant trop faible, les termes saillants sont trop spécifiques pour être interprétés. De même pour les brevets hors S5, dont les sujets sont trop disparates pour que des thématiques spécifiques ne puissent apparaître.

L'examen plus précis des abrégés confirme les constats précédemment évoqués : si la S5 est relativement bien représentée dans les demandes de brevets, la répartition entre ses feuilles de route est inégale.

Ainsi, les demandes de brevets portent principalement sur le photovoltaïque, et plus généralement les énergies renouvelables, la résilience du bâti face aux risques naturels ou encore la valorisation médicale ou cosmétique d'extraits végétaux.

À l'inverse, les thématiques moins technologiques, comme la préservation et la restauration de la biodiversité, sont absentes. L'absence de brevets sur certaines thématiques clés de la S5, comme par exemple la pêche et l'aquaculture sur la feuille de route *Économie bleue*, souligne la marge de progression sur des feuilles de route ciblées.

Figure 6 : Termes les plus fréquents dans les abrégés de brevets par feuille de route



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a dressé un premier état des lieux de l'activité de brevetage à la Réunion durant les vingt dernières années. Elle montre le dynamisme du territoire parmi les autres départements d'Outre-Mer, malgré d'importantes variations temporelles, et un décalage par rapport aux régions les plus dynamiques de la France hexagonale.

Les thématiques saillantes des brevets sont globalement cohérentes avec la stratégie régionale de recherche et d'innovation S5, même si les feuilles de route sont inégalement représentées.

LIMITES ET PROCHAINES ÉTAPES

Cet aperçu des brevets réunionnais présente plusieurs limites qui appellent à des analyses approfondies sur plusieurs points spécifiques.

Tout d'abord, au vu de la période étudiée (2005-2025), qui débute bien avant la mise en place de la stratégie S5 (depuis 2021), il conviendra de répéter cette étude dans le temps, afin de voir si les demandes de brevets sont en meilleure adéquation avec les thématiques S5 au fil du temps.

Ensuite, il serait judicieux d'analyser les données de l'Office européen des brevets ainsi que des offices des partenaires industriels et commerciaux de la zone Océan Indien (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, le *Gulf Cooperation Council Patent Office* pour les États arabes du Golde ou encore le *Asian Trilateral Office* pour le Japon, la Chine et la Corée du Sud) pour mieux comprendre les stratégies d'internationalisation des inventeurs réunionnais.

Enfin, si cette étude s'est concentrée sur les thématiques des brevets déposés, elle ne dit rien des déposants. Acteurs publics, privés, ou bien mixtes ? Est-ce que les déposants ont tendance à déposer plusieurs inventions au fil du temps ? Quelles sont les stratégies derrière les dépôts des entreprises innovantes du territoire ? Nous tâcherons de répondre à ces questions dans un prochain rapport de l'Observatoire de l'Innovation.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour l'heure, cette étude permet de dégager quatre grandes conclusions et recommandations concernant l'activité de brevetage à la Réunion :



1. UNE ACTIVITÉ DE BREVETAGE DE QUALITÉ À ENCOURAGER

Près des deux tiers (65%) des demandes de brevets aboutissent à la délivrance d'un brevet, quand plus de 80% des brevets non actifs le sont du fait du déposant, soit parce qu'il a retiré sa demande, soit parce qu'il a cessé de payer la redevance annuelle. Les déposants connaissent des conditions de brevetabilité et font des dépôts de qualité. Pour augmenter le nombre de brevets sur le territoire, **il faudrait plutôt agir en amont du dépôt, en encourageant les entreprises et inventeurs non déposants à breveter leurs solutions**, notamment :

- en facilitant l'**accès des inventeurs à un conseil qualifié** sur la propriété intellectuelle, via la création d'une base de données de cabinets d'avocats en propriété intellectuelle et de cabinets de conseils spécialisés ;
- en établissant un **système de mentorat par les pairs**, où les déposants de brevets pourraient offrir un retour d'expérience aux primo-déposants ;
- en mettant en place une **aide financière pérenne** pour encourager le dépôt de brevets par des PME réunionnaises, dans la lignée du "chèque PI du Fonds pour les PME" mis en place par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).



2. UNE ACTIVITÉ DE BREVETAGE DYNAMIQUE MAIS VARIABLE DANS LE TEMPS

La comparaison avec d'autres départements d'Outre-Mer révèle une situation à deux vitesses, entre des régions dynamiques (Guadeloupe, Martinique, Réunion) et des régions dont l'activité de brevetage est très faible (Guyane et Mayotte). Les régions les plus dynamiques, et la Réunion en particulier, connaissent de fortes variations d'une année à l'autre. Ces variations pourraient s'expliquer par un contexte institutionnel plus ou moins favorable (aides financières ponctuelles notamment), ou encore par une activité soutenue de certains acteurs de recherche et d'innovation. Le second volet de cette étude, à paraître, et qui portera sur une typologie des déposants de brevet, apportera un premier éclaircissement.



3. UNE ACTIVITÉ DE BREVETAGE EN FORTE COHÉRENCE AVEC LA S5...

Les feuilles de route de la stratégie régionale de recherche et d'innovation S5 sont représentées dans plus des deux tiers des demandes des brevets, et trois quarts des brevets actifs, témoignant d'une bonne cohérence entre l'activité de brevetage et cette stratégie. Les feuilles de route *Systèmes énergétiques* et *Économie verte* sont particulièrement présentes, témoignant d'une activité de brevetage dynamique dans les énergies renouvelables et la valorisation d'extraits végétaux. Cependant, cette représentation est inégale, certaines feuilles de route n'étant quasiment pas présentes (*Risques naurels, Sociétés inclusives, Écosystèmes terrestres*), d'autres étant dans un état intermédiaire (*Aménagement et bâti tropical, Santé durable, Économie bleue, Numérique & Digital*).



4. ... AVEC UNE MARGE DE PROGRESSION SUR CERTAINES FEUILLES DE ROUTE

Si pour certaines, cette sous-représentation est due à leur difficile brevetabilité (*Sociétés inclusives, Écosystèmes terrestres* et, dans une moindre mesure, *Risques naturels*), pour d'autres, elle souligne une marge de progression, et la nécessité de concentrer les activités de soutien au dépôt de brevets, notamment sur les thématiques *Aménagement et Bâti tropical, Santé durable, Numérique & Digital* et *Économie bleue*. Les recommandations faites plus haut pour encourager le dépôt sont donc particulièrement pertinentes sur ces thématiques. L'aide pour financer les frais de dépôt pourrait par exemple être réservée en priorité aux inventions portant sur ces feuilles de route.

REMERCIEMENTS

La Réunion Innovation remercie sincèrement l'ensemble des personnes et institutions ayant participé à l'élaboration de ce rapport. Tout d'abord, à Maître Pollux, avocate réunionnaise, pour avoir bien voulu contribuer bénévolement à cette étude et nous avoir fait profiter de son expertise en matière de propriété intellectuelle. Ensuite, au Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, qui oriente les Réunionnais souhaitant déposer leurs inventions, pour leurs éclairages sur l'activité de brevetage sur le territoire. Enfin, au Comité d'expertise de la Réunion Innovation, pour leur relecture attentive de ce rapport, et en particulier à Sébastien Leveneur, pour son expertise dans le domaine des risques naturels. Toutes les erreurs restantes sont de notre fait.

BIBLIOGRAPHIE

Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS), "Rapport de synthèse", Groupe de travail Innovation Sociale du CSESS, version de travail, décembre 2011. URL : https://unipso.be/IMG/pdf/CSESS_-_Rapport_de_synthese_du_groupe_travail_Innovation_Sociale_dec2011.pdf.

European Commission (EC) : Directorate-General for Research and Innovation (2025), *Regional Innovation Scoreboard 2025,* Publications Office of the European Union. URL : https://data.europa.eu/doi/10.2777/2313906.

Vincent Gollain, Cindy Edmond (2026), "Innovation", Dossier les bonnes pratiques, CNER - Fédération des Agences d'attractivité, de développement et d'innovation [En ligne], janvier 2026, consulté le 06 mars 2026. URL : https://cner-france.com/nos-publications/innovation-les-bonnes-pratiques/.

Christian Le Bas et Julien Pénin (2015), "Brevet et innovation : comment restaurer l'efficience dynamique des brevets ?", Revue d'économie industrielle [En ligne], 151 | 3e trimestre 2015, mis en ligne le 30 septembre 2017, consulté le 05 mars 2026. DOI : https://doi.org/10.4000/rei.6191.

Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) (2025), "Statistiques régionales et départementales des demandes de brevet publiées à l'INPI en 2024", Statistiques INPI, Septembre 2025. URL : https://www.inpi.fr/inpi-block/download-document?id=22744.

INPI (2024), "Dynamique des ETI et des PME françaises déposantes de brevets entre 2019 et 2023", Études brevets, Novembre 2024. URL : https://www.inpi.fr/inpi-block/download-document?id=19933.

INPI (2015), "Le Guide du Brevet", Brevets INPI, mis en ligne le 16 décembre 2015, consulté le 05 mars 2026. URL : https://www.inpi.fr/inpi-block/download-document?id=20638.

INSEE (2025), "Populations des départements en 2023. Recensement de la population", Statistiques et études, mis en ligne le 29 janvier 2026, consulté le 20 avril 2026. URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8680659?sommaire=8681011.

Isabelle Kabla (1994), "Un indicateur de l'innovation : le brevet", Économie et statistique, n° 275-276, pp. 95-109. DOI : https://doi.org/10.3406/estat.1994.5892.

La Réunion Innovation (LaRI) (2026), "Pour une meilleure connaissance de l'écosystème de recherche et d'innovation réunionnais", Rapport d'étude de l'Observatoire de l'Innovation, Janvier 2026. URL : https://innovonslareunion.fr/observatoire-de-linnovation/.

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique (2025). "Déposer un brevet : mode d'emploi", mis en ligne le 19 mai 2025, consulté le 05 mars 2025. URL : https://www.economie.gouv.fr/entreprises/developper-son-entreprise/innover-et-numeriser-son-entreprise/deposer-un-brevet-mode-demploi#.

OCDE (2023), "Internationalisation, spécialisation et collaboration technologique dans les régions ultrapériphériques de l'UE : Une analyse à partir des données de brevets", Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement, no. 50, Éditions OCDE, Paris. DOI : https://doi.org/10.1787/a86d45c2-fr.

OCDE/Eurostat (2019), "Manuel d'Oslo 2018 : Lignes directrices pour le recueil, la communication et l'utilisation des données sur l'innovation, 4ème édition", Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, Éditions OCDE, Paris. DOI : https://doi.org/10.1787/c76f1c7b-fr.

Luigi Orsenigo et Valerio Sterzi (2010), "Comparative Study of the Use of Patents in Different Industries", KITeS Working Papers 033, KITeS, Centre for Knowledge, Internationalization and Technology Studies, Universita' Bocconi, Milano, Italy. URL : https://ideas.repec.org/p/cri/cespri/kites33_wp.html.

Linda Ponta, Gloria Puliga, Raffaella Manzini (2021), "A measure of innovation performance: the Innovation Patent Index", Management Decision, Vol. 59 No. 13, pp. 73–98. DOI : https://doi.org/10.1108/MD-05-2020-0545.

Worldometer, "Population au 1er juillet de l'année indiquée (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population)". Consulté le 07 avril 2026. URL (pour la Réunion) : https://www.worldometers.info/fr/population-mondiale/reunion-population/.

BOÎTE À OUTILS

Les données collectées ont été analysées avec le logiciel libre R. Les figures ont été réalisées avec la librarie R *ggplot2* (pour les figures 3 à 5). Les données textuelles ont été analysées avec la librairie R *quanteda*. Les références exactes sont listées ci-dessous.

Kenneth Benoit, Kohei Watanabe, Haiyan Wang, Paul Nulty, Adam Obeng, Stefan Müller, and Akitaka Matsuo. (2018) "quanteda: An R package for the quantitative analysis of textual data". Journal of Open Source Software. 3(30), 774. DOI : https://doi.org/10.21105/joss.00774.

R Core Team (2025). "R: A Language and Environment for Statistical Computing". *R Foundation for Statistical Computing*, Vienne, Autriche. https://www.R-project.org.

Hadley Wickham (2016). *ggplot2: Elegant Graphics for Data Analysis.* Springer-Verlag New York.

CONTACTS

Florence Ecormier-Nocca
(+262) (0)6 93 44 52 05
florence.e@lareunioninnovation.re

La Réunion INNOVATION

www.lareunioninnovation.re
(+262) (0)2 62 93 90 18
10 chemin Maurie Langlou,
97438 Sainte-Marie

Analyses et rédaction : Florence Ecormier-Nocca
Collecte des données : Marion Vincent
Relecture : Comité d'expertise de La Réunion Innovation

La Réunion Innovation - Juin 2026

Financé par l'Union européenne

Region Reunion
www.regionreunion.com

INNOVONS LA RÉUNION

Plan régional de développement économique
La nouvelle économie
La Réunion 2030

enterprise europe network